

Les 34 mesures du Plan Résilience Numérique

I) Répondre aux impacts directs de la crise sanitaire et du confinement

Action n°1 : prendre toute disposition permettant aux professionnels du secteur de pouvoir en cas de crise de s'équiper d'équipements de mise en sécurité, de pouvoir louer prioritairement les matériels indispensables aux déploiements, d'accéder aux hébergements, lieux de restauration etc. A ce titre, il convient d'étudier la reconnaissance du déploiement et de l'exploitation des réseaux fixes et mobiles comme relevant d'une activité essentielle

Action n°2 : inclure dans le plan de relance national des aides spécifiques aux sous-traitants de la filière de déploiement des réseaux de communications électroniques fixes et mobiles

Action n°3 : signature en urgence par l'État de l'ensemble des conventions de financements d'une part, et d'avenants pour faciliter les décaissements des crédits FSN et la prise en charge d'éventuelles hausses ponctuelles de prix payé aux sous-traitants d'autre part, puis accélération des versements par les RIP auprès de leurs prestataires en s'assurant préalablement que l'ensemble de la chaîne de sous-traitance en bénéficie directement, en faisant par exemple des avances directes aux sous-traitants de rang 2. En parallèle, prolonger le dispositif transitoire du Plan France THD proposé pour 2020 (permettre jusqu'à 4 demandes de versement et autoriser une avance) jusqu'à la fin de l'année 2021

Action n°4 : étude au cas par cas, pour une période d'effectivité limitée dans le temps, des dispositions à prendre (rallongement des échéances, hausses temporaires des prix, remise gracieuse de pénalités ou allongement de DSP) dans le respect des règles juridiques fixées par la loi.

II) Préparer les conditions d'une reprise facilitée et cohérente des travaux

Action n°5 : imposer de traiter prioritairement les zones les moins bien desservies en réseaux THD tant que la capacité de production de prises FttH de la filière n'est pas au niveau de ce qu'elle était en 2019

Action n°6 : interdire temporairement les doublonnements de réseaux FttH et FttO neutres, ouverts et mutualisés tant que la complétude de la desserte des logements et locaux professionnels en FttH n'aura pas été assurée au niveau national

Action n°7 : mettre en place un dispositif de péréquation pérenne entre zone publique et zone privée, en alimentant - et de manière durable - le FANT

Action n°8 : revoir le mode STOC de manière générale et la tarification des raccordements en particulier afin de stopper les dégradations enregistrées sur les réseaux FttH

Action n°9 : mettre en place un plan national de formation des intervenants sur la fibre, afin de pallier les nombreux désordres constatés sur le terrain

Action n°10 : imposer aux parties prenantes un process de déploiement en aérien facilité, homogène au niveau national et qui prenne en compte de manière anticipée la dépose prochaine des réseaux cuivre ; agir de même pour les déploiements en façade

Action n°11 : voir dans quelle mesure il est possible d'étendre le droit à la fibre afin de faciliter la signature des conventions d'immeubles

Action n°12 : répondre aux demandes exprimées par les collectivités locales s'agissant de l'accès au génie civil d'Orange

III) Achever les déploiements fixes et mobiles dans les meilleurs délais possibles et améliorer la résilience des réseaux déployés

Action n°13 : rouvrir le Plan France THD en le dotant immédiatement des 680 millions d'€ nécessaires à l'atteinte rapide du 100% FttH, et recalculer plus précisément le montant nécessaire pour le reste à faire au regard du nouveau décompte de prises sur la zone d'initiative publique. Pour cela, une révision du cahier des charges est nécessaire à très court terme

Action n°14 : élever l'ambition du New Deal en accélérant le rythme des différents déploiements d'une part et en prévoyant d'ores et déjà de généraliser la 4G+

Action n°15 : définir un dispositif de continuité territoriale efficace et pérenne, à la main des acteurs publics

Action n°16 : prévoir un plan national d'enfouissement progressif des réseaux pour les territoires exposés, en particulier l'outremer

Action n°17 : publier les arrêtés des 1000 sites 4G fixe d'ici le mois de septembre 2020

IV) Accompagner la numérisation de l'ensemble de la société

Digitalisation des entreprises et administrations

Action n°18 : gel de la ZF1

Action n°19 : favoriser par toute mesure idoine la pluralité des acteurs du marché professionnel des télécoms

Action n°20 : favoriser le développement d'offre entreprises avec un accompagnement spécifique des PME, TPE, artisans (en lien avec les chambres consulaires et les directions économiques des villes, départements et régions)

Action n°21 : redonner aux collectivités locales (les mairies) la gouvernance des données adresses et simplifier le processus de création / mise à jour d'hexaclés

Politique publique d'Inclusion numérique

Action n°22 : massifier le dispositif mis en place par le gouvernement en 2019, afin de disposer d'un véritable Plan national France Inclusion Numérique

Action n°23 : créer une instance nationale pérenne et pluri-acteurs (notamment avec les collectivités et leurs associations représentatives) en charge de l'outillage méthodique, de la

labellisation (charte publique) et de l'évaluation continue de la politique publique d'inclusion numérique

Action n°24 : continuer des appels à projets nationaux thématiques sur des filières techniques que la France et l'Europe veulent soutenir

Soutien au développement des territoires intelligents

Action n°25 : favoriser le développement des services informatiques mutualisés dans le respect des structures déjà existantes et de la libre administration des collectivités

Action n°26 : permettre notamment l'éligibilité au FCTVA des services Cloud (IaaS).

Action n°27 : rendre le programme DcANT plus opérationnel en en faisant la structure de référence pour les liens entre SI de l'Etat et des collectivités

Volet Cybersécurité :

Action n°28 : simplifier le parcours en cas de cyberattaque entre police, gendarmerie, justice, ANSSI et GIP ACYMA (cybermalveillance.org)

Action n°29 : aplanir les obstacles institutionnels à la mutualisation des personnels de sécurité numérique (RSSI, opérateur de vidéosurveillance...) : l'impossibilité de délégation du pouvoir de police du maire rend par exemple difficile le partage des CSU de vidéosurveillance alors que la caméra est souvent l'un des premiers capteurs des villes intelligentes et qu'elle permettra d'autres usages (environnement, gestion des flux urbains, sanitaire...)

Montée en puissance du numérique dans l'éducation

Action n°30 : permettre au service public de l'École de piloter, évaluer, comparer sa politique, ses actions en instaurant un service public de la donnée nécessaire à chaque échelon (enseignant, EPLE ou école, collectivité, national). Les représentations de ces données pourront s'appuyer sur des outils existants (observatoire e-carto de la banque des Territoires, observatoire permanent de l'Avicca...)

Action n°31 : redonner des moyens humains en établissement pour l'accompagnement, la formation des enseignants et des élèves au numérique (outils, fonctionnement et économie des services, des réseaux, des contenus, EMI, PIX, production de contenus, etc.)

Action n°32 : renforcer les infrastructures et les équipements pour permettre aux élèves et au corps enseignant de télétravailler / télé-enseigner dans les meilleures conditions possibles en cas de reconfinement, repenser la place du téléphone mobile dans l'enseignement

Action n°33 : mener une réflexion globale sur les outils numériques pour l'enseignement en cas d'obligation d'enseignement à distance mais aussi en temps « normal » : comment le numérique aide-t-il à apprendre ?

Action n°34 : confiner avec discernement et éviter aux plus fragiles, aux plus éloignés de décrocher scolairement et socialement : laisser des tiers-lieux de proximité, voire des écoles, des EPLE ouverts pour accueillir et soutenir ces publics